

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

06 janvier 2020

Conseillers en investissements financiers : l'AMF publie les données d'activités pour l'année 2018

Dans le cadre de son suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'Autorité des marchés financiers (AMF) collecte, depuis 5 ans, des informations quantitatives et qualitatives sur leur activité et réalise une synthèse des données ainsi recueillies.

Les activités des CIF

Il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose tels que l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière. Cette étude analyse d'une part le chiffre d'affaires total des cabinets représentant la totalité de leur activité, et d'autre part la part du chiffre d'affaires relevant uniquement du statut CIF.

Le panorama des CIF

Le rapport fait apparaître une légère hausse du chiffre d'affaires total déclaré par les CIF par rapport à 2017, qui s'élève ainsi à 2,8 milliards d'euros pour 2018 (dont 24% au titre des activités relevant spécifiquement du conseil en investissements financiers). Le chiffre d'affaires CIF a quant à lui diminué de 49 M€ et peut s'expliquer par les démissions de

conseillers en haut de bilan dont certains avaient pour pratique de déclarer 100% de leur activité en CIF.

L'AMF note par ailleurs une forte concentration de l'activité des CIF : 50 CIF concentrent 47% du chiffre d'affaires total.

Les métiers exercés

En fonction de l'activité globale exercée, les cabinets ont déclaré à l'AMF à quelle famille de métiers ils considéraient appartenir suivant que leur activité principale est le conseil en gestion de patrimoine ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion.

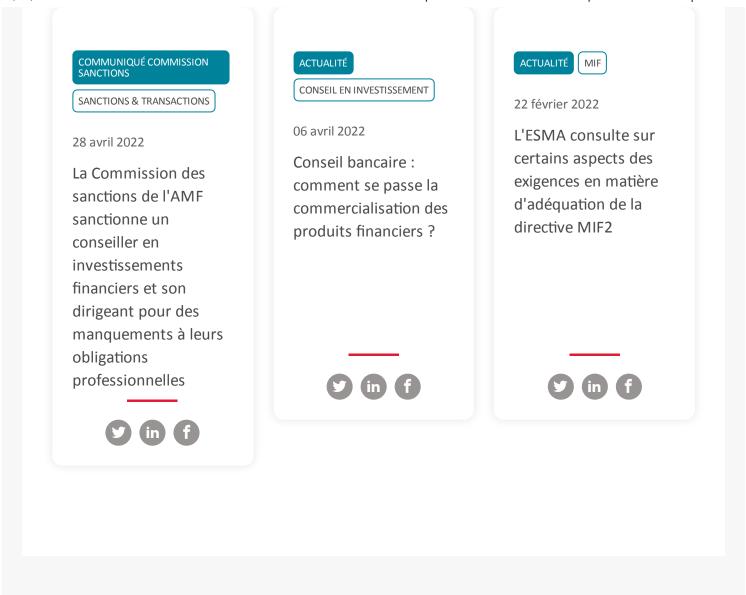
En 2018, comme lors des exercices précédents, la grande majorité des cabinets, soit 4362 cabinets se sont déclarés fournir du conseil en gestion de patrimoine (« CIF CGP »).

En savoir plus

∠ Les données d'activité 2018 des conseillers en investissements financiers

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02